

# SE DÉPLACER au Haillan à vélo



## PETIT LEXIQUE DES DIFFÉRENTS ESPACES DE CIRCULATION CYCLISTE

### Bande cyclable

Une bande cyclable est un aménagement cyclable, au niveau de la chaussée, réservé aux cyclistes. Séparée des autres voies par un marquage spécifique (ligne continue ou discontinue), elle peut être complétée par des pictogrammes cyclistes et des flèches indiquant le sens de circulation. Il arrive que ces bandes cyclables soient installées en contresens par rapport au sens de circulation normal de la chaussée. L'utilisateur doit alors rester extrêmement vigilant à la vue d'une bande cyclable sur la gauche de sa voie, même s'il s'agit d'un sens unique pour lui.



avenue de la République



rue Hustin

### Piste cyclable

Une piste cyclable est une chaussée réservée aux vélos ; les cyclomoteurs peuvent y être autorisés (il faut que la signalisation le précise). Elle peut être à sens unique, il y en a alors de chaque côté de la route, soit à double sens.

Les pistes cyclables sont isolées par rapport aux autres usagers. Ce sont des zones protégées des véhicules motorisés, qui sont installées sur les trottoirs ou surélevées par un terre-plein.

### Voie verte

La voie verte est une voie non motorisée, dont l'accès est réservé aux cyclistes, piétons, rollers, personnes à mobilité réduite, chevaux, etc. Ce type de voie est aménagée dans un but environnemental, valorisant par la même occasion la qualité de vie, l'économie et le patrimoine industriel. Les voies vertes sont pour la plupart un réaménagement des chemins de halage, anciens chemins ruraux, voies ferrées désaffectées, etc.

Les voies vertes présentent certaines caractéristiques :

- facilité d'accès
- sécurité
- continuité des tracés
- respect de l'environnement le long des voies
- invitation pour les usagers à le respecter.



rue Jean Mermoz

### Le sas vélo

Les sas vélos sont situés au niveau des feux tricolores ou des autres formes d'intersections. Il permet aux cyclistes de se placer du côté de la chaussée vers lequel ils vont tourner et bien en vue devant les véhicules motorisés pour démarrer en toute sécurité et ne pas respirer directement les gaz d'échappement. Il évite en particulier qu'un vélo reste caché dans l'angle mort d'un poids-lourd. Ce sas est généralement matérialisé par un pictogramme « vélo » peint dans un espace de 2 à 5 mètres entre la ligne d'arrêt des véhicules et le passage piéton. **A noter, le non-respect de ce sas par les autres véhicules motorisés entraînent pour leur conducteur une contravention de classe 4 d'un montant 90 à 135€ et de 4 points sur le permis de conduire.**



rue de Los Heros



## QUELQUES ANECDOTES !

En 1903, on organisa le premier Tour de France. Ce n'est qu'après une interruption, en 1919, qu'on a vu pour la première fois le maillot jaune, de la couleur des pages du journal « L'Auto » (qui organisait le Tour de France) remis au premier de la course. **Le Tour de France est d'ailleurs passé au Haillan en 1970 !**



Lorsque vous pédalez, il n'y a pas que le cœur que vous sollicitez. Bras, pectoraux, dos, abdos, fessiers, cuisses, mollets... tout le corps travaille. Plus d'une dizaine de muscles participe au pédalage, au maintien de la vitesse et de l'équilibre.

**BORDEAUX**  
3<sup>ème</sup> ville française  
dont les déplacements domicile-travail se font à vélo  
En France, la part des déplacements quotidiens à vélo représente 3% des modes de transport utilisés contre 10% en Allemagne et 28% dans les Pays-Bas. Bordeaux est la 3<sup>ème</sup> ville française au palmarès des villes dont les déplacements domicile-travail se font de manière significative à vélo (11,8%). Devant elle, on trouve Strasbourg avec 16% et Grenoble avec 15,2%.  
[source : Les Echos]

## LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE LA VILLE ET LIEU « RESSOURCES »

### UéloCité



Cette association a pour objet de promouvoir l'usage de la bicyclette comme moyen de locomotion dans la ville de Bordeaux et son agglomération et de développer ou d'appuyer toute action de nature à améliorer l'utilisation, de mener à bien toute campagne pour la protection des cyclistes et de défendre les intérêts individuels et collectifs des cyclistes face aux dangers de la circulation, au besoin de recours en justice.  
16 rue Ausone 33000 BORDEAUX / 05 56 81 63 89  
contact@velo-cite.org

### Léon à Vélo



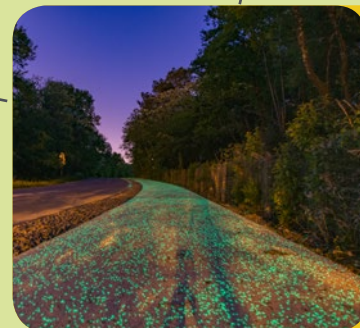
Cette association a été créée début 2017 par un groupe de cyclistes urbains aux profils très variés. Actifs, retraités, pères de famille, pratiquants le cyclotourisme..., tous souhaitent agir pour rendre Mérignac, leur commune de résidence ou de travail, plus facilement cyclable. Elle intervient aussi sur Le Haillan, partenaire de l'association.  
[leonavelo.org](http://leonavelo.org)

### La Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives (MAMMA) de Bordeaux



La MAMMA propose de nombreux services aux usagers : le prêt de vélo pour tous les habitants de la Métropole, le marquage contre le vol...  
69 cours Pasteur 33000 Bordeaux / 05 56 33 73 75

Et bientôt, la Maison du vélo à Mérignac...
















**Le saviez-vous ?**  
Depuis le mois de mai 2019, une nouvelle voie verte rue de Venteille a été créée. Sa particularité ? Elle est dotée d'un revêtement aux granulats phosphorescents qui restituent la nuit l'énergie emmagasinée le jour. C'est la première voie verte de ce type en Gironde !

Une étude britannique menée sur 150 000 participants et publiée dans « The Lancet – Diabets & Endocrinology » a montré que à âge, taille et poids égal, un cycliste masculin pouvait peser en moyenne 5 kg de moins comparé aux habitués de la voiture. Le taux de graisse corporelle est également réduit de 2,75% pour les hommes et 3,26% pour les femmes pratiquant le vélo.

Il semblerait que le premier croquis de vélo qu'on ait retrouvé date de 1493 et serait l'œuvre de Léonard de Vinci, ou d'un de ses apprentis.



## SIGNALISATION A DESTINATION DES CYCLISTES

-  Piste ou bande cyclable conseillée. Interdite aux piétons et autres véhicules.
-  Fin de piste ou bande cyclable conseillée.
-  Obligation de circuler sur la piste ou la bande cyclable. Interdite aux piétons et autres véhicules.
-  Danger : présence de cyclistes !  
Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche.
-  Interdiction d'accéder à une rue ou un espace ouvert à la circulation publique.
-  Autorisation de tourner à droite ou d'aller tout droit alors que le feu est rouge. La priorité reste aux piétons.  
*En l'absence de ce panneau, le non-respect du feu rouge entraîne une amende forfaitaire de 135€.*
-  Voie verte exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.
-  Itinéraire cyclable.
-  Zone de rencontre entre véhicules à moteurs (voitures, cyclomoteurs), piétons et cyclistes. Priorité aux piétons. Vitesse maximale : 20km/h. Dans cette zone, toutes les rues à sens unique sont à double sens pour les cyclistes à moins d'une indication contraire.
-  Dans la zone 30, la vitesse des véhicules y est limitée à 30 km/h afin de favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf exception.
-  Sens interdit sauf vélos.
-  Contre-sens cyclable : autorisation des cyclistes à prendre la voie dans les deux sens (sens unique pour les autres véhicules).
-  Voie réservée aux transports en commun et aux vélos. En l'absence du petit vélo sous le panneau bleu circulaire, il est strictement interdit aux vélos de prendre les voies de bus !

# SE DÉPLACER













## au Haillan



## à vélo



### Légende

-  Bandes cyclables
-  Pistes cyclables et voies vertes
-  Zones 30 et zones de rencontre
-  Futures bandes cyclables\*
-  Futures pistes cyclables et voies vertes\*
-  Pistes forestières
-  Mairie
-  L'Entrepôt
-  Bibliothèque
-  Centre Socio Culturel La Source
-  Ludothèque
-  Lieux associatifs
-  Le Haut Perché Refuge périurbain
-  Cistude Nature
-  Piscine
-  Lieux sportifs
-  Crèches
-  Ecoles
-  Collèges
-  Lycée
-  Eglise
-  Stations V3 & local vélo sécurisé
-  Stations de tram
-  La Poste
-  Marché
-  Temps de parcours depuis la Mairie

\* Sous réserve de faisabilité technique